

B-F-L Endurance Races 50 ASBL
Rue des Wallons, 59
4000 Liège
N° d'entreprise : 0469.832.267



RÈGLEMENT TECHNIQUE D'ENDURANCE SCOOTER - CYCLOMOTEUR et MOTO 2026

1. Spécificités Générales des 6 Catégories

Partie cycle

- Coupe-circuit d'allumage sur l'alimentation en état de fonctionnement et raccordé au pilote est OBLIGATOIRE.
- Batterie « acide » INTERDITE.
- Embouts de guidon OBLIGATOIRE.
- Embout des leviers de frein arrondi.
- Les repose-pieds devront être repliables (au minimum 45° vers l'arrière) ou réalisés dans un matériau facilement cassable plastique ou alu avec amorce de casse. Pédales AUTORISÉES.
- Ligature OBLIGATOIRE des vis de fixation des étriers de freins.
- Goupillage ou système d'arrêt des axes de roues avant et arrière : par exemple, par des bouchons en nylon ou en ertalon.
- Protection basse de chaîne OBLIGATOIRE (guide de chaîne, dents de requin...) mais uniquement en plastique ou composite. Les protections métalliques sont INTERDITES.
- Les tendeurs de chaîne devront être protégés par des embouts en caoutchouc.
- L'utilisation de pièces de carrosserie (carénage...) en polyester, en plastique, en carbone ou en kevlar est AUTORISÉE.
- Si la tête de fourche ou le carénage est équipée de plexiglas, l'arrête de ceux-ci sera protégée correctement.
- Chiffre 15 cm minimum apposé à l'avant et sur les flancs des machines. La couleur des chiffres devra contraster correctement avec le fond pour être lisible.
- Pour les machines non carénées, les pièces tournantes (variateur et allumage) devront être protégées par un cache ou un arceau.
- Pour les courses nocturnes (24h, 12h, 10h...) les phares avant (blanc) et arrière (rouge) sont OBLIGATOIRES. Un phare arrière doit également pouvoir fonctionner moteur éteint (retour aux stands en cas de panne).



- En cas de pluie, les garde-boue avant et arrière sont OBLIGATOIRES.
- Fourche avant et amortisseur arrière LIBRE.
- Freins avant et arrière LIBRE et fonctionnel. Minimum un frein avant et un frein arrière.
- Pneus LIBRES, « slick et racing » AUTORISÉS. Ils doivent être en bon état « contrôle du témoin d'usure ».

Moteur et transmission

- Capuchon de bougie déparasité 5000 ohms OBLIGATOIRE.
- Essence et huile LIBRE.
- Tous les reniflards (essence, huile, eau) devront aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs.
- Pour les catégories avec un carburateur limité (G1, G2, G70), le diamètre spécifié et indiqué par le fabricant sur les carburateurs doit être respecté à l'entrée du boisseau. Donc les modifications sur les carburateurs sont AUTORISÉES en amont et en aval de ce diamètre. Mais l'apport de matière est INTERDIT.
- Boîte à air ou élément filtrant de MINIMUM 1 litre.
- Pot d'échappement LIBRE, 95 db à 5000 t/min maximum. Silencieux OBLIGATOIRE. L'extrémité du silencieux ne peut dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneu arrière. Les ressorts doivent être sécurisés par ligatures.
- Cylindre, culasse, vilebrequin, boîte à clapets, pipe d'admission et allumage LIBRES.
- Cale sous le cylindre est AUTORISÉ.
- Les moteurs à refroidissement liquide doivent OBLIGATOIREMENT utilisé de l'eau, liquide de refroidissement INTERDIT.
- Variateur, embrayage, boîte de vitesses et transmission LIBRES.
- Les bouchons de vidange et de remplissage de boîte de vitesses et de boîtier de transmission doivent être ligaturés.



2. Spécificités Particulières des 6 Catégories

Catégorie G1 (automatique) :

Moteur et transmission :

- Cylindrée de 50 cm³ MAXIMUM.
- Refroidissement à air UNIQUEMENT.
- Carters moteur de tous types de véhicules de série homologués pour la route ou copie conforme.
- Le retrait de matière est AUTORISÉ, l'apport INTERDIT sauf par soudure à froid.
- Carburateur de 15 mm de diamètre MAXIMUM.
- Transmission automatique ou poulie fixe OBLIGATOIRE.
- Tout système de lanceur AUTORISÉ.

Partie cycle :

- Châssis artisanal INTERDIT.
- Barre de renfort AUTORISÉE.

Catégorie G2 (automatique) :

Moteur et transmission :

- Cylindrée de 50 cm³ maximum.
- Refroidissement à air ou à liquide.
- Carters moteur LIBRE.
- Carburateur de 19 mm de diamètre MAXIMUM.
- Transmission automatique ou poulie fixe OBLIGATOIRE.
- Tout système de lanceur AUTORISÉ.

Partie Cycle :

- Châssis artisanal INTERDIT.
- Barre de renfort AUTORISÉE.

Catégorie G3 (automatique) :

Moteur et transmission :

- Cylindrée de 50 cm³ maximum.
- Refroidissement à air ou à liquide.
- Carters moteur LIBRE.
- Carburateur de diamètre LIBRE.
- Transmission automatique ou poulie fixe OBLIGATOIRE.
- Tout système de lanceur AUTORISÉ.

Partie Cycle :

- Châssis LIBRE, artisanal AUTORISÉ.

Catégorie GB (Boîte de vitesses) :

Moteur et transmission :

- Cylindrée de 50 cm³ maximum.
- Refroidissement à air ou à liquide.
- Carters moteur LIBRE.
- Carburateur de diamètre LIBRE.
- Transmission par boîte de vitesses mécanique OBLIGATOIRE.

Partie Cycle :

- Châssis LIBRE, artisanal AUTORISÉ.

Catégorie G70 (transmission libre) :

Moteur :

- Cylindrée de 72 cm³ maximum.
- Refroidissement à air ou à liquide.
- Carters moteur LIBRE.
- Carburateur de 19 mm de diamètre MAXIMUM.
- Transmissions primaire, secondaire LIBRES (variateur, poulie fixe ou boîte de vitesses).

Partie Cycle :

- Châssis LIBRE, artisanal AUTORISÉ.

Catégorie 4T 125 (transmission libre) :

Moteur :

- Moteur 4 temps monocylindre.
- Cylindrée de 125 cm³ maximum.
- Refroidissement à air ou à liquide.
- Carters moteur LIBRE.
- Carburateur de diamètre LIBRE.
- Sabot en dessous du carter d'huile OBLIGATOIRE pour la récupération de l'huile en cas de fuite.
- Transmissions primaire, secondaire LIBRES (variateur, poulie fixe ou boîte de vitesses).

Partie Cycle :

- Châssis LIBRE, artisanal AUTORISÉ.

